

MAÎTRISE EN CRIMINOLOGIE
Septembre 2021

GUIDE DE PROGRAMME PRÉPARATOIRE
(Année propédeutique)

(POUR LES ÉTUDIANTS QUI NE DÉTIENNENT PAS UN BACCALAURÉAT EN CRIMINOLOGIE)

Le programme préparatoire à la maîtrise vise à faire acquérir à l'étudiant les connaissances criminologiques complémentaires à sa formation antérieure et nécessaires à son intégration dans le programme régulier d'études de maîtrise.

Les étudiants admis à la maîtrise en criminologie qui détiennent un baccalauréat universitaire dans une discipline autre que la criminologie, doivent compléter une **année** préparatoire (« la propédeutique ») avant de commencer leur maîtrise régulière.

Le programme préparatoire à la maîtrise comporte un maximum de 30 crédits divisés en cours obligatoires et en cours optionnels. Dépendant de l'option, des cours différents peuvent être requis. Dans tous les cas, l'étudiant doit obligatoirement compléter les cours préparatoires dans sa première année suivant son admission à la maîtrise. Les 30 crédits de cours peuvent également être complétés avant la demande d'admission à la maîtrise. Dans ce cas, l'étudiant devrait s'assurer de compléter les 30 crédits requis pour l'option envisagée.

Table des matières

OPTION MÉMOIRE.....	2
OPTION STAGE INTERVENTION.....	3
OPTION SÉCURITÉ INTÉRIEURE.....	4
OPTION CRIMINALISTIQUE ET INFORMATION.....	5
ÉQUIVALENCE	6

OPTION MÉMOIRE

COURS OBLIGATOIRES (15 crédits) :

CRI 67501 et CRI 67502 - Fondements de la criminologie 1 et 2 *	(6 cr. obl.)
CRI 1600 - Initiation aux méthodes quantitatives ou CRI 1006 – Méthodes et recherche en criminologie	(3 cr. obl.) (3 cr. obl.)
CRI 3213 - Initiation aux méthodes qualitatives ou CRI 3318 - Méthodes quantitatives	(3 cr. obl.) (3 cr. obl.)
CRI 1151 - Justice criminelle I	(3 cr. obl.)

COURS OPTIONNELS (15 crédits) :

En plus des cours obligatoires, les étudiants admis à l'option mémoire doivent compléter 15 crédits au choix (5 cours) parmi les autres cours de **sigle CRI** du premier cycle.

* Les étudiants qui choisissent de compléter les cours préparatoires avant la demande d'inscription doivent remplacer le CRI 6750 - *Fondement de la criminologie* par le CRI 1050 - *Sociocriminologie* et le CRI 1100 - *Psychocriminologie*

OPTION STAGE INTERVENTION

Les étudiants admis dans l'option Stage Intervention doivent compléter les cours préparatoires suivants.

COURS OBLIGATOIRES (15 crédits) :

CRI 67501 et CRI 67502 - Fondements de la criminologie 1 et 2 *	(6 cr. obl.)
CRI 1600 - Initiation aux méthodes quantitatives ou CRI 1006 – Méthodes et recherche en criminologie	(3 cr. obl.) (3 cr. obl.)
CRI 3213 - Initiation aux méthodes qualitatives ou CRI 3318 - Méthodes quantitatives	(3 cr. obl.) (3 cr. obl.)
CRI 1151 - Justice criminelle I	(3 cr. obl.)

COURS OPTIONNELS (9 crédits) :

En plus des cours obligatoires, les étudiants admis à l'option Stage Intervention doivent compléter 9 crédits au choix (3 cours) parmi les autres cours de **sigle CRI** du premier cycle.

Parmi les crédits au choix, certains cours pourraient être suggérés pour faciliter l'admission à l'ordre professionnel, mais ils ne sont pas exigés par l'École de criminologie. Nous vous suggérons de contacter la conseillère en programmes d'études afin d'obtenir plus d'information. Il peut aussi être recommandé de suivre certains cours en fonction du stage désiré.

STAGE PRÉPARATOIRE (6 CRÉDITS) :

CRI 6156 - *Stage préparatoire en intervention*

Les étudiants qui n'ont pas complété un stage en intervention dans leur baccalauréat doivent faire un stage préparatoire en intervention. Le stage préparatoire se fait à l'hiver de l'année propédeutique et il est de 45 jours. L'étudiant sera rencontré à la 1^{ère} session (automne) de son année propédeutique pour choisir le milieu de stage avec la coordonnatrice des stages.

L'étudiant qui a une expérience de travail significative en intervention dans un domaine de la criminologie peut demander une équivalence pour le stage préparatoire. Dans ce cas, la demande d'équivalence doit être accompagnée d'une lettre de l'employeur décrivant le nombre total d'heures et les tâches cliniques effectuées au travail. La demande est soumise à la conseillère en programmes d'études.

* Les étudiants qui choisissent de compléter les cours préparatoires avant la demande d'inscription doivent remplacer le CRI 6750 - *Fondement de la criminologie* par le CRI 1050 - *Sociocriminologie* et le CRI 1100 - *Psychocriminologie*

OPTION SÉCURITÉ INTÉRIEURE

Les étudiants admis dans l'option Sécurité intérieure doivent compléter les cours préparatoires suivants :

COURS OBLIGATOIRES (15 crédits) :

CRI 1600 - Initiations aux méthodes quantitatives ou	(3 cr. obl.)
CRI 1006 – Méthodes et recherche en criminologie	(3 cr. obl.)
CRI 3213 - Initiation aux méthodes qualitatives ou	(3 cr. obl.)
CRI 3318 - Méthodes quantitatives	(3 cr. obl.)
CRI 1151 - Justice criminelle I ou	(3 cr. obl.)
DRT 1505 - Droit pénal	(3 cr. obl.)
SIP 1000 - Sécurité intérieure	(3 cr. obl.)
SIP 3090 - Le renseignement	(3 cr. obl.)

COURS OPTIONNELS (15 crédits) :

En plus des cours obligatoires, les étudiants admis à l'option Sécurité intérieure doivent compléter 15 crédits au choix (5 cours) parmi les autres cours de **sigle CRI ou SIP** du premier cycle.

OPTION CRIMINALISTIQUE ET INFORMATION

Les étudiants admis dans l'option Criminalistique et information doivent compléter les cours préparatoires suivants :

COURS OBLIGATOIRES (21 crédits) :

CRI 67501 et CRI 67502 - Fondements de la criminologie 1 et 2 *	(6 cr. obl.)
CRI 1600 - Initiation aux méthodes quantitatives ou	(3 cr. obl.)
CRI 1006 – Méthodes et recherche en criminologie	(3 cr. obl.)
CRI 3213 - Initiation aux méthodes qualitatives ou	(3 cr. obl.)
CRI 3318 - Méthodes quantitatives	(3 cr. obl.)
CRI 1151 - Justice criminelle I ou	(3 cr. obl.)
DRT 1505 - Droit pénal	(3 cr. obl.)
SIP 1000 - Sécurité intérieure	(3 cr. obl.)
SIP 3050 – Criminalistique	(3 crédits)

COURS OPTIONNELS (9 crédits) :

En plus des cours obligatoires, les étudiants admis à l'option Criminalistique et information doivent compléter 12 crédits au choix (4 cours) parmi les autres cours de **sigle CRI ou SIP** du premier cycle.

* Les étudiants qui choisissent de compléter les cours préparatoires avant la demande d'inscription doivent remplacer le CRI 6750 - *Fondement de la criminologie* par le CRI 1050 - *Sociocriminologie* et le CRI 1100 - *Psychocriminologie*

INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE

COURS COMPLÉMENTAIRES

Lorsque 3 cours (9 crédits) préparatoires ou moins sont exigés, ils sont considérés comme « cours complémentaires » et donc, une année propédeutique n'est pas nécessaire.

Les cours complémentaires doivent obligatoirement être complétés lors de la 1^{ère} année de la maîtrise régulière.

ÉQUIVALENCE

Une équivalence de cours peut être accordée lorsque l'étudiant a déjà suivi un cours dont le contenu correspond à celui dont il veut se faire dispenser (note minimale = **B**). L'étudiant soumet la demande d'équivalence à la conseillère en programmes d'études. La demande doit inclure :

- Le sigle du cours préparatoire et le sigle du cours qui serait équivalent à ce cours;
- Un syllabus détaillé du cours soumis en équivalence.

NOTE DE PASSAGE

Les étudiants en propédeutique doivent obligatoirement obtenir les résultats suivants afin de continuer leurs études à la maîtrise :

- La note de passage obligatoire pour chacun des cours suivis dans le cadre de la maîtrise préparatoire est **C**.
- La moyenne générale de passage obligatoire de l'année propédeutique est **3,2**.

CIRCONSTANCE SPÉCIALE

Dans le cas où un étudiant :

- aurait complété tous ses crédits préparatoires sauf un cours (3 cr.)
- **et** avait des raisons jugées sérieuses par le responsable des études de maîtrise;

L'inscription à la maîtrise régulière serait possible si :

- Les résultats obtenus sont supérieurs à 3,2 (moyenne générale)
- **et** il est raisonnable de penser qu'il maintiendra cette moyenne lors de l'addition de ce cours préparatoire.